

INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

« SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement « **SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF** », géré par Sienna Gestion. A ce titre, nous vous informons de la modification suivante apportée à votre Fonds :

▪ **Suppression du montant minimum de souscription pour la part « R » :**

Actuellement, toute souscription de part « R » (FR0013424041) du Fonds requiert un montant minimum de 10 000 euros.

Désormais, ce montant minimum sera supprimé : les souscriptions de part « R » du Fonds pourront ainsi s'effectuer sans condition de montant minimum.

Cette modification ne nécessite aucune démarche de votre part et entre en vigueur à compter du 19/06/2023, date de mise à jour du Document d'Informations Clés (« DIC ») et du prospectus de votre Fonds.

Cette mise à jour s'effectuera sans frais.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du Fonds et notamment du DIC, disponibles sur <https://www.sienna-gestion.com>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion